

qu'elles ont été présentées trop tard à la Chambre pour pouvoir être débattues au cours de la présente session.

L'hon. M. McDOUGALL (Lanark-Nord) explique la situation en faisant abstraction des subtilités d'ordre légal. Il signale qu'on commettrait en fait une injustice envers les pétitionnaires en attendant la prochaine session. Les députés d'en face se doivent de faire le nécessaire pour rendre justice à ces hommes sans attendre qu'un député de l'Opposition s'en charge. La motion portant que les pétitions soient renvoyées au Comité des privilèges et élections le dernier jour de la session ressemble à une tentative de déni de justice pur et simple. La Chambre a le pouvoir de régler cette affaire avant la prochaine session. Les témoignages pourraient être entendus au Manitoba pendant le congé et l'on pourrait prendre une décision tout au début de la prochaine session.

M. BLAKE signale que personne ne nie le fait qu'il soit nécessaire d'adopter une mesure législative pour régler ces problèmes. On irait à l'encontre du but que l'on s'est fixé en la renvoyant à un comité permanent, où il est très improbable que l'on arrive à obtenir le quorum. Le rapport ne pourrait pas être déposé à la Chambre avant demain, jour où l'on se propose de proroger le Parlement. Si le ministre de la Milice acceptait un compromis, il (M. Blake) proposerait que l'on donne la permission de présenter un bill prévoyant de charger une commission d'entendre les témoignages afin de vérifier la légalité de ces élections.

L'hon. M. CAMERON (Peel) suggère que les pétitions soient renvoyées au Comité des privilèges et élections. Celui-ci pourra se réunir pendant la pause de six heures et faire rapport d'un bill à la Chambre ce soir.

L'amendement de l'hon. ministre de la Milice est déclaré adopté avec dissidence et la motion, telle qu'amendée, est adoptée.

* * *

LES SUBSIDES

L'hon. sir FRANCIS HINCKS propose que le rapport du comité des subsides soit reçu.

Les crédits de 624 000 \$ pour les canaux et de 724 600 \$ pour les travaux et édifices publics, imputables au revenu, sont votés sans discussion.

Sur la motion de réception du rapport sur le budget supplémentaire du comité des subsides,

M. YOUNG parle de la déclaration que le ministre des Finances a faite au sujet du surplus prévu. Le ministre n'a pas cité de chiffres prouvant qu'il y aurait un surplus de plus de deux millions et quart de dollars. La somme citée par le ministre dans son discours du budget était de 2 392 000 \$; par contre, dans le budget supplémentaire, la somme imputable au revenu ordinaire est de 850 000 \$ et si on la déduit du surplus prévu, celui-ci n'est plus que d'un million et demi de dollars environ. Si l'on tient compte des autres dépenses prévues, on constate qu'il y aura un déficit

d'environ 218 000 \$ au lieu d'un excédent. Voilà le résultat des calculs qu'il (M. Young) a faits à partir des chiffres qui ont été fournis par nul autre que le ministre des Finances lui-même. Les dépenses ordinaires pour l'année sont estimées à 17 028 360 \$.

L'hon. sir FRANCIS HINCKS demande la permission d'expliquer que les dépenses extraordinaires comme les édifices publics, etc., qui ne sont pas imputables au revenu de l'année, représentent une grosse partie de cette somme.

Une des raisons pour lesquelles ces dépenses sont aussi considérables, c'est que faute d'argent, ses prédécesseurs ont été obligés de remettre à plus tard la construction de ces édifices publics.

M. YOUNG signale que les dépenses sont passées de douze à seize millions de dollars en l'espace de quatre ans. Les dépenses augmentent régulièrement et la situation peut être considérée comme alarmante quand on songe qu'elles ont augmenté de quatre millions de dollars en quatre ans. Il trouve qu'il faudrait mettre un frein à ces dépenses ruineuses.

L'hon. M. HOWE fait remarquer que grâce à la compétence de l'actuel ministre des Finances, la situation financière, qui était très préoccupante, est devenue très satisfaisante. Si la dette du pays a été accrue, c'est pour faire des travaux très utiles et indispensables. Le ministre des Finances s'est efforcé de se débarrasser des « pièces d'argent qui étaient une véritable plaie » et il a rendu un fier service au pays en les remplaçant par de la monnaie décimale. Il (l'hon. M. Howe) n'admet pas que l'on critique de la sorte la politique financière du gouvernement en général.

L'hon. M. HOLTON se souvient de l'époque où le secrétaire d'État pour les provinces avait une toute autre opinion de la compétence du ministre des Finances que celle qu'il a exprimée cet après-midi. Il (l'hon. M. Holton) reconnaît que le ministre est compétent, mais il ne tient pas à le flatter en mettant sur le compte de ses talents d'administrateur la prospérité acquise grâce à l'ardeur au travail des Canadiens.

L'hon. M. HOWE dit que l'on a fait allusion à certaines divergences d'opinions fantaisistes entre lui et le ministre des Finances; il tient à préciser qu'ils sont de bons amis, même s'il leur est arrivé une fois de ne pas être d'accord.

L'hon. M. LANGEVIN dit à propos du projet de construction d'un pénitencier à Montréal que celui de Kingston est tellement rempli qu'il faut en construire un autre; comme le pénitencier de Kingston se trouve en Ontario, on a jugé qu'il faudrait construire l'autre au Québec et le gouvernement a décidé par conséquent de demander un crédit dans ce but. Ce dernier compte installer ce pénitencier dans la maison de redressement de Saint-Vincent-de-Paul; il va y transférer plusieurs détenus et leur faire faire des travaux d'agrandissement pour transformer ce centre en pénitencier.

L'hon. M. HOLTON pense qu'il faut effectivement un pénitencier dans le Bas-Canada, mais il est surpris de voir ce crédit important au budget supplémentaire de cette année. Il s'oppose par contre à ce qu'on utilise un ancien édifice qui a été érigé dans un